



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2017-2018

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 4 septembre 2012 habilitant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2014 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 BS** est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre 2017-2018

Président(e) : Leborgne-Castel Nathalie : Responsable parcours B2IPME
Membres :

Degrace Pascal : Responsable parcours BCPA
Poinssot Benoit : Responsable parcours BBM

Aires Virginie
Andréoletti Pierre
Batt Dominic
Bellenger Jérôme
Besson-Bard Angélique
Cherkaoui Malki Mustapha
Connat Jean-Louis
Delmas Dominique
Demarquoy Jean
Demizieux Laurent
Hichami Aziz
Khan Naim

Leloup Corinne
Micard Daniel
Mandard Stéphane
Redecker Dirk
Rialland Mickaël
Rosnoblet Claire
Seigneuric Renaud
Thomas Charles
Trompier Doriane
Véjux Anne
Wendehenne David
Wipf Daniel

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 07/11/2017
Le Directeur de l'UFR,

Michel NARCE